



SwissLife



SwissLife
Prévoyance Particuliers +

L'avenir de vos proches se prépare
maintenant

Les **+** de SwissLife Prévoyance Particuliers **+**

- +** Un montant de capital décès important jusqu'à 50 000 000 €.
- +** Un cadre fiscal avantageux : un capital net d'impôt et non soumis aux droits de succession*.
- +** Des garanties de prévoyance à la carte pour vous protéger.
- +** Un simple questionnaire de santé simplifié jusqu'à 400 000€ et pour les moins de 46 ans.

+ Fiabilité · Attention · Sérénité

- **Prouver notre fiabilité – *c'est notre façon d'agir***
Nous vous faisons bénéficier de notre savoir-faire issu d'une longue expérience et de notre solidité financière.
- **Être attentif à chaque personne – *c'est notre façon de penser***
Nous comprenons vos besoins et vous aidons à faire le bon choix parmi une large gamme de solutions adaptées et innovantes.
- **Apporter de la sérénité – *c'est notre façon d'être***
Nous travaillons avec passion pour contribuer à votre tranquillité d'esprit.

L'avenir de vos proches se prépare maintenant. Choisissez Swiss Life, acteur de référence de l'assurance patrimoniale en vie, santé et prévoyance.

* Selon la fiscalité en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Avec Swiss Life, regardez l'avenir *en toute sérénité*

*Protéger votre famille des aléas de la vie est votre préoccupation.
SwissLife Prévoyance Particuliers + est la meilleure réponse
pour préserver vos proches et votre patrimoine.*

Une *sécurité financière* pour vos proches

Jusqu'à 50 000 000 euros⁽¹⁾

- Un capital décès versé aux bénéficiaires de votre choix.
- Un capital perte totale et irréversible d'autonomie qui permet à votre entourage de faire face à votre situation en maintenant le niveau de vie de votre foyer.

Le maintien de l'intégrité de votre patrimoine

En permettant à vos héritiers de s'acquitter des droits de succession sans être contraints de vendre des biens immobiliers.

Un cadre fiscal *privilegié*⁽²⁾

En cas de décès, le capital versé est exonéré de droits de succession

Seules les cotisations versées peuvent entrer dans l'assiette taxable et être soumises, selon l'âge de l'assuré au moment du versement :

- à un prélèvement après abattement de 152 500 euros (moins de 70 ans ; articles 990 I ou 757 B du Code général des impôts) ;
- ou aux droits de succession après abattement de 30 500 euros (plus de 70 ans ; articles 990 I ou 757 B du Code général des impôts).

(1) selon la tarification, les limites d'âges d'adhésion et de garanties et en fonction des options choisies.

(2) selon la fiscalité en vigueur au 1^{er} janvier 2018.





Créez *la protection* qui vous ressemble

Une offre complète et *sur mesure*

Un capital décès / perte totale et irréversible d'autonomie qui s'adapte à vos besoins

Avec SwissLife Prévoyance Particuliers +, vous pouvez vous assurer pour un capital nécessaire, couvrant ainsi les besoins de votre situation personnelle et votre patrimoine. Votre couverture se met en place *immédiatement*.

Des garanties à la carte
pour *renforcer votre protection*

Des options complémentaires⁽³⁾

Sports extrêmes

Vous pratiquez régulièrement une activité sportive exclue dans notre contrat de base ? Vous pouvez l'inclure dans vos garanties avec l'option « Sport+ ».

Invalidité Permanente Totale

Une couverture jusqu'à 1 000€/ jour, sous la forme d'un versement en rente.

(3) Selon la tarification, les limites d'âges d'adhésion et de garanties et en fonction des options choisies.



Le choix et la personnalisation

La désignation de vos bénéficiaires

Vous choisissez librement le ou les bénéficiaires : *conjoint, enfants, parents, amis...* Ces derniers recevront le capital que vous avez déterminé en cas de décès. C'est *vous-même* qui le percevrez en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.

Des cotisations à votre image

Les cotisations sont calculées en fonction de *critères qui vous sont propres* : âge, profession, fumeur / non fumeur, et du *contrat que vous souhaitez souscrire* : montant du capital et garanties choisies.

Les cotisations sont *annuelles et reconductibles*.

Vous décidez de leur *périodicité* : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Elles sont prélevées automatiquement.

La souplesse des formalités médicales

– Vous avez moins de 46 ans et vous souhaitez vous assurer pour moins de 400 000 euros. Il vous suffit simplement de compléter notre questionnaire de santé simplifié.

– Vous avez plus de 46 ans et / ou vous souhaitez vous assurer pour plus de 400 000 euros. Nos centres d'examen partenaires vous accueillent près de chez vous.

+ produit

– Un montant de *capital décès important* jusqu'à 50 000 000 €.

– La *déclaration médicale est allégée* jusqu'à 400 000 € pour les moins de 46 ans.

– Une *offre sur mesure* : des garanties de prévoyance à la carte pour protéger votre famille.

– Un *cadre fiscal avantageux* : un capital net d'impôt et non soumis aux droits de succession *selon la réglementation applicable*.



Nos réponses à vos attentes

Chaque situation est unique et mérite une solution qui l'est également. Notre expertise s'est enrichie de votre exigence et Swiss Life vous présente aujourd'hui des solutions adaptées, innovantes et performantes pour répondre à vos besoins en matière de prévoyance, santé, retraite, épargne, banque privée et assurances de vos biens.

Besoins	Solutions
Préparer ma retraite	> Retraite
Protéger ma famille et mes biens	> Prévoyance, santé, dommages
Valoriser et transmettre mon patrimoine	> Épargne, banque privée, prévoyance
Anticiper et gérer la dépendance au quotidien	> Prévoyance



MySwissLife

l'espace qui nous rapproche

Pilotage de vos contrats

Mise à disposition de vos documents

Connexion à votre conseiller



Ou connectez-vous sur myswisslife.fr

Pensez à vous munir de votre identifiant personnel et de votre mot de passe



Swiss Life est un acteur référent en assurance et gestion de patrimoine, avec un positionnement reconnu d'assureur gestion privée. Nous offrons une approche globale en assurance vie, banque privée, gestion financière, ainsi qu'en santé, prévoyance, dommages à nos clients particuliers et entrepreneurs, à titre privé et professionnel. Nous les accompagnons tout au long de leur vie, construisant une relation durable grâce à un conseil personnalisé. À l'écoute de leurs choix personnels, nous adaptons nos solutions aux évolutions de leurs besoins et d'une vie plus longue.



*SwissLife Assurance
et Patrimoine
Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital social
de 169 036 086,38 €
Entreprise régie par le
Code des Assurances
341 785 632 RCS Nanterre
www.swisslife.fr*